

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 février 2024

### **Prime Rétrofit, un manque d'ambition et une occasion ratée pour le secteur du rétrofit**

***Au lendemain de la publication du décret relatif aux aides à la location et à l'acquisition de véhicules peu polluants, Mobilians Rétrofit s'interroge sur le risque d'un message brouillé et d'un manque d'ambition adressé par l'exécutif.***

#### **L'heure doit être à un soutien massif, pas aux petites économies**

La publication du décret relatif aux aides à la location et à l'acquisition de véhicules peu polluants a été reçue fraîchement par les acteurs du rétrofit.

Tout d'abord, la baisse de 1000 euros sur la prime au rétrofit VP, dont le montant est toujours très éloigné de celui appliqué pour le bonus aux véhicules neufs, est décevant, et marque un manque d'ambition pour le soutien à la demande du rétrofit.

Ensuite, la diminution de la prime pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL), alors que la demande de VUL rétrofités est en plein essor, marque un signal peu encourageant. Si, à horizon 2025, ce sont 23 systèmes de rétrofit VUL qui devraient être homologués, soit 8 000 immatriculations, il s'agit d'une économie de tout au plus 8 millions d'euros pour les finances publiques, qui ne pèse que peu dans le budget alloué au verdissement du parc automobile, alors que le rétrofit constitue une solution alternative opérationnelle du verdissement des flottes qui doit être mieux promue.

Ce signal et ce manque d'ambition sont dommageables alors que cette solution a pourtant toute sa place dans l'éventail des réponses aux défis que posent la progressive mise en place des Zones à Faibles Émissions et l'application de la Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités).

Il apparaît urgent que les décideurs publics corrigent le tir et réaffirment un soutien plein et entier au rétrofit – VUL comme véhicules particuliers – afin de ne pas enrayer une dynamique industrielle positive naissante sur le territoire et de nouveaux emplois en France.

Rappelons que cette évolution réglementaire intervient dans la continuité d'un plan d'action national lancé en avril 2023, visant à encadrer la pratique du rétrofit et à renforcer les aides à la conversion électrique.

Ce plan, doté de 20 millions d'Euros, n'a jusqu'à présent pas trouvé de traduction opérationnelle. Si les décrets publiés en octobre 2023 avaient assoupli les réglementations et simplifié les procédures d'homologation, il ne s'agit que d'une réponse très partielle au développement de cette filière.

## **Le rétrofit électrique est un levier efficace de décarbonation des parcs automobiles**

Le texte ouvre également la prime au rétrofit aux véhicules transformés en hybrides rechargeables. Il est à regretter que le Gouvernement n'ait pas donné un signal plus ambitieux de soutien au rétrofit 100% électrique, d'autant plus qu'un écosystème d'acteurs développent et commercialisent déjà ces solutions zéro-émission.

Si aucune piste technologique ne doit être ignorée pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, Mobilians Rétrofit tient à souligner que cette ouverture au rétrofit hybride est insuffisante – puisqu'à ce jour, aucun véhicule rétrofité en hybride de ce type n'est homologué – et pourrait nourrir une ambiguïté amenant de la confusion et de l'attentisme chez les clients – entreprises, collectivités comme particuliers.

Pourtant, les collectivités territoriales, au-delà de l'échelon national, s'emparent peu à peu de cette solution alternative opérationnelle pour verdir leur parc, à l'instar des projets en cours avec la Région Ile-de-France, ou des initiatives très concrètes menées par la métropole de Grenoble ou dans de nombreuses métropoles.

Malgré ces inquiétudes, Mobilians Rétrofit reste optimiste quant à l'évolution du secteur, mais appelle à un véritable réveil de l'État pour mieux accompagner cette ambition. Les partenaires industriels sont plus que jamais en demande d'une stratégie mieux coordonnée entre État, entreprises et collectivités, pour façonner ensemble un cadre réglementaire équilibré et des expérimentations en région, dans les métropoles et dans nos territoires.

## **À propos de MOBILIAN**

MOBILIAN est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIAN défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.